P971.07
Au 91ac

1896

AUX ELECTEURS

— DU —

Comté de l'Assomption

Une autre Voix Episcopale

Catégoriques Déclarations de Mgr Cameron

Lettre Circulaire au Clergé d'Antigonish.

Mgr John Cameron, évêque d'Antigonish, dans la Nouvelle-Ecosse, vient d'envoyer à son clergé la lettre suivante :

Au clergé du diocèse d'Antigonish,

Chers et Révérends Pères,

Nous sommes à la veille d'une élection générale, et du résultat de cette élection dépendront beaucoup la paix et la prospérité du Canada. Une question brûlante, dont l'importance dépasse de beaucoup toutes celles qui agitent les partis politiques, a été soulevée il y a six ans, au Manitoba, par l'action tyrannique du gouvernement local. Cette question n'a pas cessé depuis, d'agiter l'opinion publique de près ou de loin, avec une intensité toujours croissante et elle continuera d'être de plus en plus une cause de discorde tant qu'elle ne sera pas définitivement réglée conformément aux règles de la justice. C'est sur cette question qu'on en appelle à l'électorat du Dominion, pour qu'il donne consciencieusement son vote le 23 courant.

La position pour chacun de nous est la suivante : Elirez-vous, ce jour-là des représentants prêts à supporter un chef qui a promis de faire respecter la constitution et de remédier pour toujours au mal fait dans le but de miner par la base, la charte de nos droits les plus chers ? Ou bien voulez-vous, au contraire, choisir des hommes qui se sont engagés à renforcir un autre chef pratiquement opposé à la passation d'une loi réparatrice destinée au redressement des griefs admis et de la nature la plus sérieuse ?

Durant la dernière session du Parlement fédéral nous avons vu nos grands partis politiques divisés au sujet de la législation remédiatrice : L'un essayant le plus vigoureusement possible de faire passer un bill chaleureusement approuvé par la minorité catholique du Manitoba ; l'autre s'opposant à la mesure, la dénonçant comme une loi de "coercition" et réussissant par sa violente persistance à en rendre la passation impossible dans les circonstances. Main-

F
5206.7
A82
F3

51336

B.Q.R.
NO.

(4 pages)

tenant, pourvu que le chef actuel du gouvernement soit soutenu par une majorité à la fin du mois, à la convocation des Chambres, la bataille sera reprise sur la législation remédiatrice et elle sera gagnée cette fois. Une leçon suffisante sera ainsi donnée aux fanatiques, aux extrémistes, aux politiciens malhonnêtes qui n'oseront plus fouler aux pieds la constitution pour opprimer les minorités, catholiques ou protestantes, dans n'importe quelle partie de notre cher pays.

D'UN AUTRE COTE, SI LES PARTISANS DU GOUVERNEMENT SONT EGAUX EN NOMBRE A CEUX DE L'OPPOSITION, ET A PLUS FORTE RAISON S'ILS SONT EN MINORITE LA MAJORITE REVIENDRA AUX PARTISANS DE M. LAURIER ET DE M. McCARTHY, UNIS AUX CANDIDATS DES PATRONS, ET LE DEVOIR DE PRESENTER EN CHAMBRE UNE LEGISLATION REMEDIATRICE INCOMBERA A M. LAURIER. EST-IL PROBABLE QUE M. LAURIER FERA SON DEVOIR ? N'A-T-IL PAS MAINTES FOIS COMBATTU LA LEGISLATION REMEDIATRICE DU GOUVERNEMENT COMME ETANT UNE MESURE DE COERCITION ET UNE ATTEINTE AUX DROITS DES PROVINCES ? IL EST VRAI QUE M. LAURIER A PROMIS A DIFFERENTES REPRISES, QU'UNE FOIS PREMIER MINISTRE, IL AMENERAIT LE GOUVERNEMENT GREENWAY A MODIFIER LA LOI DE 1890, ABOLISSANT LES ECOLES SEPAREES, DE FACON A DONNER TOUTE SATISFACTION A LA MINORITE LESEE. MAIS CETTE TENTATIVE, SI ELLE EST FAITE, SERA-T-ELLE COURONNEE DE SUCCES ? EST-IL PROBABLE QUE LE GOUVERNEMENT, QUI A FAIT DERNIEREMENT A M. McCARTHY L'OVATION QUE L'ON SAIT ET QUI FAIT MAINTENANT TOUS SES EFFORTS POUR LE FAIRE ELIRE PAR SES AMIS A BRANDON, SOIT DISPOSE A SE RENDRE AUX APPELS DOUCEREUX DE M. LAURIER ? EST-IL ADMISSIBLE QUE LE GOUVERNEMENT GREENWAY APRES AVOIR, DANS UN BUT ABSOLUMENT EGOISTE, ENTRETENU ET DEVELOPPE DEPUIS SIX ANS, UN ESPRIT D'HOSTILITE CONSTANTE VIS-A-VIS DES ECOLES CATHOLIQUES SEPAREES, AILLE MAINTENANT COURIR AU-DEVANT DE LA MORT POLITIQUE EN ADMETTANT SES FAUTES, ET EN DEMANDANT A SES DUPES FANATISEES DE CONTINUER LEUR CONFIANCE A UN GOUVERNEMENT D'IMPOSTEURS ? JAMAIS.

Mais il y a encore une autre raison pour laquelle le "plan du chef de l'opposition est fatalement condamné à l'avortement.

Dans une lettre de l'archevêque de St-Boniface, Sa Grandeur m'écrivait comme suit :

"L'expérience passée, les circonstan-
" ces qui ont accompagné les dernières
" élections locales, et l'opinion bien ar-
" rêtée d'hommes les plus dignes de foi,
" tant catholiques que protestants,
" m'autorisent à déclarer que nous ne
" pourrons jamais obtenir des écoles
" séparées du gouvernement Greenway,
" et tout arrangement fait à Winnipeg
" serait nécessairement incomplet et
" précaire. Notre seul salut est donc un
" bill réparateur fédéral réglant la
" question d'une manière permanente
" et nous mettant pour toujours à l'a-
" bri des attaques des fanatiques et de
" la capricieuse ambition des partis po-
" litiques : "La loi réparatrice fédérale,
" amendée durant la dernière session
" d'Ottawa était satisfaisante et elle
" aurait pu être rendue parfaite par
" d'autres amendements à ses articles,
" en comité, et c'est ce que les préten-

B O R

"dus amis de la minorité manitobaine "auraient dû faire ; en votant contre "la loi, ils ont fait le jeu de nos pires "ennemis. C'est donc mon opinion "bien arrêtée que nous devons nous ral- "lier à ces chefs, et à ceux-là seuls, "dont le drapeau porte : "Législation "réparatrice." En conséquence, je sup- "plie Votre Grandeur et votre peuple "de n'appuyer que les candidats déci- "dés à nous donner, dans notre grande "misère, ce que nous demandons au "nom de la liberté et de la conscience, "et aussi au nom de la constitution. "Nous espérons que tous les catholiques, de concert avec tous les hommes sincè- "res des autres dénominations chré- "tiennes, lutteront, en cette occurence, "pour faire respecter le pacte fé- "déral. Puisse Dieu tout-puissant "nous accorder, dans son infinie bonté, "la grâce d'établir librement le règne "de Jésus-Christ dans les âmes des chers "enfants confiés à nos soins. Nous le- "vons nos regards vers le ciel d'où le "secours viendra certainement en temps "opportun."

SANS SINCERITE ET D'UN COEUR BIEN DUR DEVRA ETRE LE CATHOLIQUE OU LE NON-CATHOLIQUE QUI FERMERA L'OREILLE A UNE SUPPLICATION AUSSI SINCERE ET AUSSI RAISONNABLE. MAIS LE FAIT QUE LA MINORITE PERSECUTEE EST DE NOTRE RELIGION ET QU'ELLE LUTTE POUR RECOUVRER L'EXERCICE PERDU DU DROIT ET DU DEVOIR DIVINS D'ELEVER SES ENFANTS DANS SA FOI, EST UNE NOUVELLE RAISON QUI NOUS ENGAGE A NOUS CONSIDERER COMME DOUBLEMENT OBLIGES EN CONSCIENCE A MAINTENIR LA CONSTITUTION, EN NE VOTANT QUE POUR DES CANDIDATS RESOLUS A APPUYER LE BRAVE CHEF QUI S'EST ENGAGE PAR LES DECLARATIONS REITEREES LES PLUS FORMELLES, DANS LE PARLEMENT ET LES ASSEMBLEES PUBLIQUES, DU MANITOBA AU CAP BRETON, A PROPOSER ET FAIRE PASSER DANS LE PARLEMENT UNE LOI REPARATRICE FEDERALE APPROUVEE PAR L'AUTORITE COMPETENTE, C'EST-A-DIRE LA MINORITE LESEE, DU MANITOBA. VOTER POUR UN LIBERAL DANS LA PRESENTE CRISE, EST EN REALITE UN VOTE CONTRE LA JUSTICE QUI DOIT ETRE RENDUE A LA MINORITE MANITOBAINE. LE CHEF DU PARTI CONSERVATEUR ETANT LE SEUL QUI SE SOIT ENGAGE A RENDRE JUSTICE, TOUT ELECTEUR QUI, PAR SON VOTE, DIMINUERA SA MAJORITE EFFECTIVE, DIMINUERA PAR LE FAIT MEME SES CHANCES D'ETRE CAPABLE DE PROPOSER CETTE MESURE AU PARLEMENT AVEC L'ASSURANCE DE LA FAIRE ADOPTER.

Vous pouvez vous servir de cette circulaire selon votre jugement.

Jour de la Fête-Dieu, 1896.

JOHN CAMERON,
Evêque d'Antigonish.

M. GAUTHIER REFUSE

A l'assemblée publique tenue à St-Roch l'Achigan le dix de Juin 1896, M. Bourgoin a lu la déclaration suivante à M. Jos. Gauthier, Candidat Libéral, et lui a demandé de la signer, ce qu'il a refusé péremptoirement, ajoutant : Quand même M. Jeannotte offrirait de se retirer et de me laisser élire par acclamation si je voulais la signer, je refuserais de même.

En face de la décision du Comité Judiciaire du Conseil Privé qui s'est prononcé définitivement sur la question de droit et de fait, en déclarant que la minorité catholique du Manitoba a des griefs fondés et qu'elle a droit

à des écoles séparées, et prenant en considération le fait que Mgr Langevin approuvait le Bill Réparateur présenté à la dernière session du Parlement Fédéral, je désapprouve le vote de M. LAURIER sur cette question, et si j'avais été en chambre, j'aurais voté pour le Bill Remédiateur ; et prenant en considération le manifeste de SIR CHARLES TUPPER qui définit la politique du gouvernement conservateur sur la question des écoles, je m'engage solennellement, par les présentes, à exiger et à appuyer de mon vote la passation d'une mesure réparatrice devant mettre la dite minorité dans la plénitude de ses droits reconnus, et ayant l'approbation de l'Evêque représentant les intérêts de la dite minorité catholique, et je m'engage, en outre, à ne rien faire qui puisse mettre le gouvernement actuel dans l'impossibilité de présenter et de faire triompher cet article de son programme.

Ainsi il est bien évident, bien clair, que M. Jos. Gauthier suivra son chef Laurier sur la question d'école et votera contre une loi remédiatrice. S'il est pour, pourquoi refuse-t-il de signer ?

M. JEANNOTTE A MGR LAFLECHE

Montréal, 6 juin 1896,

Monseigneur Laflèche,

Evêque des Trois-Rivières

MONSEIGNEUR.

A la page 13 de mon pamphlet "Aux électeurs du Comté de l'Assomption" intitulée "Documents et faits" ci-inclus vous trouverez un rapport du beau sermon que vous avez prononcé le 17 mai dernier, dans votre cathédrale aux Trois-Rivières.

Comme certains libéraux nient la vérité et l'authenticité de ce rapport me permettrez-vous de vous demander bien humblement la faveur de me dire par écrit : Si ce rapport est correct et contient la vérité.

J'ai l'honneur d'être,

De Votre Grandeur,

Le très humble et obéissant serviteur,

H. JEANNOTTE.

MGR LAFLECHE A JEANNOTTE

M. H. Jeannotte, je déclare et certifie sans hésiter que vous avez reproduit exactement du "Trifluvien," le résumé qu'il a publié de mon sermon du 17 mai, et que ce résumé est exact et conforme à la vérité, et je l'ai approuvé très volontiers. Ce sermon lui-même n'est que le commentaire autorisé de la lettre collective des évêques du 6 mai 1896 que j'ai signée avec mes vénérables collègues, et ce commentaire est fait d'après les documents pontificaux et surtout d'après la lettre collective des évêques du 22 septembre 1875, qui trace avec une grande clarté les devoirs des électeurs, des candidats, des partis politiques et du clergé dans les élections.

SUR CE JE PRIE DIEU DE VOUS AVOIR EN SA SAINTE GARDE ET SOUTENIR DANS LA LUTTE SI IMPORTANTE QUE VOUS SOUTENEZ POUR LA CAUSE DE LA VERITE ET DE LA JUSTICE DANS LA DEFENSE DES DROITS DE LA MINORITE CATHOLIQUE DE MANITOBA POUR LEURS ECOLES SEPAREES ET CATHOLIQUES.

Votre tout dévoué,

Ev. des Trois-Rivières.

Que MM. Laurier et Gauthier en produisent autant. Ils ne sont pas capables.

Electeurs de l'Assomption, soyez canadiens et catholiques, marchez avec tout le clergé, en enfants soumis de l'église écoutez la voix de nos vénérables évêques. Tous sont contre les libéraux.

VOTEZ POUR JEANNOTTE